

10<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

10<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace)	50 cent.
RÉCLAMES ( — d' — ) 3 <sup>e</sup> page	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Les projets du ministre des finances. Pour assurer la prospérité de la France il faudra encore l'entente loyale du Capital et du Travail. — La folie de nos extrémistes : le vote de la Fédération de la Seine. Le congrès de Strasbourg se doit d'enrayer un mouvement dangereux. — Un aperçu de ce que nous propose Lorient.**

Le ministre des finances vient de faire connaître à la Commission des finances les modifications qu'il propose d'apporter au projet présenté par M. Klotz pour créer 8 milliards 1/2 de ressources nouvelles.

Etudier en détail le projet de M. Marsal dépasserait notre compétence et le cadre qui nous est réservé. Mais il faut se réjouir de voir le nouveau ministre s'efforcer de créer des impôts exigeant, un minimum d'inquisition vexatoire. C'est ainsi qu'il propose de porter de 1 à 1 1/2 % le taux à prélever sur le chiffre des affaires, étant entendu que le taux de 10 % est maintenu pour les objets de luxe.

Cet impôt sur le chiffre d'affaires donnerait à lui seul un total de 6 milliards.

Personne ne peut protester sérieusement contre cette contribution. Elle est facilement recouvrable puisque aucun commerçant n'ignore le chiffre de ses affaires, si beaucoup, par suite d'une comptabilité insuffisante, ignorent le chiffre réel de leurs bénéfices annuels. Et puisqu'il faut de l'argent à l'Etat pour la restauration du pays, personne ne saurait trouver excessif cet impôt simple, aucunement inquisitorial et productif. Productif, si l'impôt est perçu sans exception sur tous les chiffres d'affaires commerciaux. Il ne doit y avoir aucune exception. Le sacrifice a été général sur le champ de bataille il ne doit pas l'être moins dans l'œuvre de régénération du pays.

Mais ce projet restera encore insuffisant pour permettre la reconstitution d'une France prospère. Cette prospérité n'est possible que par une révolution dans les rapports du Capital et du Travail. C'est ce qu'avait admirablement exposé M. Millerand dans sa conférence de Versailles en 1919.

Voici ce que disait M. Millerand : « Les charges financières, léguées par la guerre, sont écrasantes. La France ne pourra les supporter que d'une manière : en intensifiant dans toutes les branches sa production ; en portant au maximum sa puissance de rendement ; en développant toutes ses facultés créatrices en utilisant à plein les facilités de communications dont la nature l'a si généreusement dotée. Pour toucher ce but, notre production, elle aussi, doit renouveler ses méthodes. L'association doit être la loi maîtresse de l'organisation nouvelle. Associations patronales, associations ouvrières ; entre les unes et les autres il ne saurait exister de fossés, car « si la lutte des classes est un fait, leur solidarité en est un autre. » Employeurs et employés sont des associés. Point de hauts salaires, point de sécurité pour l'existence du travailleur, si l'entreprise à laquelle il consacre l'énergie de ses bras et de son cerveau n'est pas prospère. Pas de bénéfices, pas de lendemain assuré au patron, si le conflit qui a été latent dans l'entreprise qu'il dirige ; si, chaque jour, chaque heure, la menace de grève est suspendue au-dessus de sa tête. La discipline, cette discipline sans laquelle il n'est pas d'armée, n'est pas moins nécessaire dans la paix que dans la guerre. Pour qu'elle soit féconde, il importe que la nécessité en soit comprise par ceux qui obéissent, comme ses conditions indispensables acceptées par ceux qui commandent. C'est de la C. G. T. qu'est sortie cette double formule : « Pour la classe ouvrière : maximum de temps de présence, pour un maximum de salaire. Pour le patronat : maximum de développement de l'outilillage pour un maximum de rendement avec le minimum de frais généraux. » De grands patrons, d'autre part, en France comme en Angleterre, comprennent que la collaboration

entre employeurs et employés doit trouver une forme pratique dans la vie de l'usine. Ils recherchent le moyen d'associer le travailleur à la gestion de l'entreprise. Esprit nouveau qu'il faut saluer avec joie comme le présage de l'établissement de cette paix sociale, de cette union des esprits et des cœurs, qui est la condition première de la prospérité française. Le jour où un pareil programme sera appliqué en France, notre pays connaîtra une ère de prospérité inconnue. Le résultat est à la portée du Capital et du Travail. Il suffit d'un peu de bonne volonté et d'une confiance réciproque étayée sur de la bonne foi de part et d'autre.

Les socialistes de la Seine viennent de se réunir en vue de désigner leurs délégués au Congrès national qui va s'ouvrir à Strasbourg.

La séance a été agitée, comme il convient ! Après un échange d'aménités de circonstance, le vote a donné les résultats suivants : Motion Lorient (adhésion à la 3<sup>e</sup> internationale de Lénine)..... 9980 v. Motion Paul Faure (centristes) 5988 — Motion Renaudel..... 616 — Parmi les centristes se trouvent Longuet et Mayéras.

Ainsi, on peut mesurer aisément le chemin parcouru en quelques mois par les socialistes de la Seine. Le temps n'est pas loin où Renaudel était considéré comme le chef des extrémistes ; et c'est hier encore que Longuet et Mayéras étaient catalogués comme des excités dangereux.

Aujourd'hui, Renaudel est traité comme un vil réactionnaire. Longuet et Mayéras sont des adeptes d'un modérantisme inquiétant et Lorient — un instituteur en fonction, s. v. p. ! — prend la tête du mouvement ; il affirme qu'il n'y a qu'un seul socialisme exempt de toute compromission, celui qui accepte la dictature de Lénine et de Trotsky.

Le bolchevisme l'emporte de haute lutte dans la Seine. Reste à savoir si l'ensemble du parti suivra et si le Congrès de Strasbourg se laissera impressionner par les violents qui forment la majorité de la Fédération de la Seine.

Il faut que le pays sache que ces violents n'admettent aucune mesure. Ils sont pour « la main-mise immédiate sur le pouvoir de l'Etat capitaliste et son remplacement par un appareil gouvernemental prolétarien » ; ils veulent « que la dictature du prolétariat soit le levier de l'expropriation immédiate du capital, de la suppression du droit de propriété privée, de l'institution du travail obligatoire, de la socialisation des moyens de production et d'échange ».

C'est la glorification de la méthode chère à Lénine : plus clairement, c'est le vol à main armée. Tous les petits propriétaires, tous les bons paysans qui ont travaillé de longues années pour s'assurer la propriété d'une petite maison, d'un modeste capital ou d'un maigre lopin de terre sont prévenus. Ils devront rendre gorge sous peine de se voir, comme en Russie, détroussés et jetés en prison... ou occis ! Voilà les Longuet, Mayéras et consorts enlisés par le bolchevisme grandissant, avec lequel on ne saurait composer sous peine de précipiter la France à l'abîme. « Il semble difficile, écrit le Temps, que le congrès de Strasbourg puisse concilier des tendances aussi irréductibles et dissimuler par une nouvelle équivoque l'orientation actuelle du socialisme français. Quant à la nation, le vote émis par la Fédération de la Seine comporte pour elle un sérieux avertissement : il prouve qu'il y a ici au moins 9,990 « militants » qui affirment leur volonté d'établir la dictature du prolétariat, de mettre immédiatement la main « sur le pouvoir de l'Etat capitaliste », de procéder non moins immédiatement à l'expropriation du capital, à la suppression du droit de propriété, à l'institution du travail obligatoire selon la formule de Lénine et qui, pour réaliser tout cela, préconisent l'action des masses du prolétariat « jusqu'au conflit à main armée ».

La menace à la nation est claire et nette ; la nation saura se défendre.

Et qu'on ne dise pas que nous calomnions le bolchevisme, que nous le condamnons sans le connaître. Un homme nous a fixé, récemment, qui parlait en connaissance de cause. Comme l'écrivit fort justement le Comité Duplex, « M. Erlich, député de Paris, répondant au député Cachin a démontré, devant une Chambre très attentive, que les bolchevistes, ou tout au moins leurs chefs, étaient les alliés, ou plus exactement les stipendiés de l'Allemagne. Le témoignage de M. Erlich qui sait le russe, et qui a passé de longs mois au milieu de ces misérables soviétistes, est concluant pour tout homme de bonne foi. Mais il y a encore autre chose, qu'on ne saurait trop répéter. Il est absolument inexplicable qu'un socialiste français sincère, et qu'un être intelligent appartenant à une nation imbuë d'idées démocratiques, puisse penser un instant à approuver le régime des Soviets russes, et puisse surtout avoir une seconde même l'idée de l'introduire chez nous. Voyons ce qui se passe là-bas, dans ce pays qu'on nous propose comme modèle de la terre libre. L'armée rouge a été reconstituée sur le modèle de toutes les autres armées ; les officiers de l'ancien régime y ont repris le commandement, il n'est plus question de conseils de soldats, la discipline est dure, l'autorité des chefs est une dictature militaire.

Les civils ne sont pas plus libres que les soldats, le travail à son tour est militarisé. Toutes les usines sont mises sous la direction de chefs ayant les mêmes pouvoirs absolus et arbitraires qu'un dictateur militaire sur ses troupes. Trotsky a déclaré que la liberté du travail était chose impossible dans un état communiste. La faculté de travail de chaque homme et de chaque femme est évaluée en chiffres et si l'ouvrier ne rend pas ce chiffre, il est passible de châtiments graves. La discipline industrielle est assimilée à celle des armées en campagne. Le manquement au travail, le chômage, les grèves, sont assimilés à la désertion devant l'ennemi et punis comme tels. Le pouvoir d'infliger ces punitions est donné aux chefs d'ateliers et d'usines. Voilà ce qui existe là-bas et que l'on nous propose d'instaurer chez nous : la terreur, avec l'ombre de liberté, le travail forcé. Vraiment nos politiciens qui n'ont dû leur influence politique qu'à la façon dont ils ont su user et abuser des libertés dont notre Société dite bourgeoise et capitaliste ne s'est montrée que trop libérale à leur égard, vraiment nos politiciens soviétistes abusent, j'en tends qu'ils se voient déjà les chefs du mouvement, les dictateurs militaires ou civils de la France soviétisée et asservie, condamnée aux travaux forcés pour l'enrichissement de l'état-major international représenté par les citoyens que vous savez.

Mais quelle idée se font-ils de ces ouvriers et de ces électeurs dont ils veulent faire leurs esclaves ? Il faut qu'ils les aient en bien piètre estime pour se figurer qu'on ne lit pas dans leur jeu. Et pourtant, si on suivait les Lorient et autres sous-Longuet, c'est vers ce but que nous tendrions. Le devoir de tous les Français qui aiment leur patrie est de combattre ces mauvais bergers qui seraient demain les alliés des Boches, de Lénine et de Trotsky le sont aujourd'hui. Combattez ces extrémistes dangereux, c'est travailler au salut de la France.

A. G.

## INFORMATIONS

### Le partage de la flotte allemande

La confiance du Sénat américain, dans le président Wilson est de plus en plus troublée par la croyance qu'il a cédé à l'Angleterre, dans l'affaire des bateaux allemands. L'Amérique a saisi 105 bateaux allemands, et s'attendait à ce qu'ils devinssent la base d'une grande flotte marchande pour le commerce avec l'Amérique du Sud et l'Extrême-Orient. Le Congrès et la presse critiquent sévèrement la transaction, et insistent que c'est sans pouvoir que

Wilson a fait cet arrangement avec l'Angleterre.

### Profanation du mausolée de Charlottenbourg

Le mausolée de Charlottenbourg a été profané par des bandits, qui ont forcé le cercueil de la reine Louise. Les ornements d'or et d'argent ont été arrachés des cercueils de l'empereur Guillaume I<sup>er</sup> et du prince Albert. On n'a encore relevé aucune trace des coupables.

### Les dossiers des coupables

La commission dite des justiciers, réunie mardi a décidé qu'il sera nommé une sous-commission ayant pour but d'examiner les dossiers des coupables les plus chargés et d'en renvoyer environ une demi-douzaine. Elle a décidé que les gouvernements intéressés seront informés de ce choix, et que cette communication aurait lieu au moment du retour du lord-chancelier à Paris.

### Les bolcheviks s'emparent d'un port norvégien

Les Bolcheviks opérant en Norvège se sont emparés de Vardø. Selon les renseignements fournis, des réfugiés russes et de quelques autres bâtiments qui ont réussi à prendre la mer. Les pertes seraient légères des deux côtés. Le vapeur « Solamkoff », qui s'est éloigné le dernier, a essuyé une vive canonnade, au cours de laquelle le capitaine a été grièvement blessé.

### Les nouveaux impôts

Voici les principales modifications apportées par M. François Marsal au projet de M. Klotz :

Révision des tarifs successoraux en faveur des familles nombreuses ; Élévation de la base à partir de laquelle sera perçu l'impôt sur les salaires ; Prolongation de la taxe extraordinaire sur les bénéfices de guerre ; Suppression de la contribution extraordinaire sur les accroissements de fortune réalisés pendant la guerre, mais extension de l'impôt sur le chiffre d'affaires ; Etablissement d'un droit de nationalisation sur les valeurs étrangères.

### Un appel du maréchal Joffre

La France a fait tout son devoir sur les champs de bataille. Elle le fera encore pour compléter son œuvre en souscrivant à l'Emprunt avec toutes ses ressources.

J. JOFFRE.

### Haute-Cour

A l'audience de mardi, la Haute-Cour a entendu la lecture des lettres adressées par Lipscher et Mme Duvergier.

M. Caillaux fait observer qu'il a reçu des lettres d'injures de Lipscher.

L'accusation reproche à M. Caillaux d'avoir indiqué Lenoir comme acheteur du « Journal ».

M. Caillaux explique ses relations avec Bolo, qui lui avait été présenté par des hommes politiques et par le président Monnier.

Il reconnaît avoir eu des relations suivies avec Bolo pachà.

Quant au « Bonnet Rouge », M. Caillaux reconnaît aussi avoir été en relations avec Almeréda qui avait pris sa défense en diverses circonstances.

Mais il dit qu'il a rompu avec Almeréda parce qu'il sentait que l'attitude de ce dernier, pendant la guerre, n'était pas correcte.

### Audience du 25 février

L'audience est consacrée aux voyages de M. Caillaux en Italie.

M. Caillaux a fait 3 voyages en Italie. Il y a vu Cavallini, qui lui avait été présenté à Paris par M. Loustalot. Il affirme qu'il n'était pas au courant des relations de Cavallini avec le Khédive.

Il a également vu M. Martini avec qui il a eu des entretiens pour entraîner l'Italie dans une paix de compromis dont la Russie aurait fait tous les frais.

M. Caillaux reconnaît qu'il estimait que la paix devait être préparée. Si la paix avait eu lieu plus tôt, la France ne subirait pas la crise financière actuelle dit-il.

### Chambre des Députés

Séance du 24 février 1920

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur les transports.

M. Lorin donne quelques explications sur le rôle du Comité des transports. Il dit que la France devrait assurer ses relations économiques avec les peuples libérés, Polonais, Tchéco-Slovaques.

M. Le Troquer, ministre des travaux publics, répond aux interpellateurs. Le nombre des wagons, dit-il, en tenant compte du matériel livré par l'Allemagne, est suffisant pour les nécessités du travail.

Mais le charbon est de mauvaise qualité et le stock des Compagnies est insuffisant. La journée de 8 heures a obligé les Compagnies à prendre de la main-d'œuvre supplémentaire tout à fait inexpérimentée.

Toutefois, dit le ministre, des mesures sont prises pour que le personnel ait les satisfactions auxquelles il a droit. Mais, il faut, d'autre part, que la discipline soit observée parmi ce personnel, au dévouement duquel il rend hommage.

Il y a des individus sur le P. L. M. qui ont voulu déclencher la grève parce qu'une punition légère leur avait été infligée, pour absence irrégulière. De pareils faits ne doivent pas être tolérés.

M. Le Troquer annonce le dépôt très prochain d'un projet d'organisation des chemins de fer, relativement à la solidarité financière des réseaux qui doit être liée aux intérêts généraux du public.

Après quelques observations de MM. Cachin, Bellet, Lobet et Nectoux, la Chambre vote à mains levées un ordre du jour de confiance.

Séance du 25 février

La Chambre discute le projet de loi relatif à l'appel de la classe 20, à la révision et à l'appel des ajournés des classes 13 à 20.

M. Fabry donne communication du rapport sur cet appel.

M. Boncour propose de renvoyer la classe 18 dès la rentrée de la classe 20 et de renvoyer celle-ci 6 mois après l'incorporation de la classe 21.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

## CHRONIQUE LOCALE

Au 7<sup>e</sup>

### Les mauvais comptes ne font pas des amis

Tout marche à souhait dans le meilleur des mondes lorsque les comptes sont exacts.

Mais encore faut-il que ces comptes soient bien tenus.

La « pagaille », la hideuse « pagaille » que nous avons signalée si souvent règne trop dans nos divers services.

M. Emmanuel Brousse, sous-secrétaire d'Etat aux finances s'en est aperçu depuis longtemps ; il l'a signalée souvent ; il la constate aujourd'hui de plus en plus.

Hélas ! Nous ne voudrions pas être un pur entre les purs et dire que tout est au pis.

Ce n'est pas notre rôle. Mais comme on a osé, parfois, nous donner des démentis — In petto —, c'est notre droit et notre rôle de signaler les... erreurs commises dans les administrations nées de la guerre, qui vivent encore de ressources que personne ne connaît et qui ne savent pas trop où en sont leurs affaires.

Nous ne dirons pas leurs « bonnes » affaires. C'est en effet le cas, puisqu'aussi bien ces administrations reconnaissent que ces affaires sont mauvaises.

Il s'agit toujours du fameux bureau permanent.

Il y a quelques mois, nous signalions qu'il avait réclamé à des boulangers des sommes qui avaient été payées.

Heureusement que ces boulangers avaient gardé par devers eux le reçu de la somme versée.

Tête et nez des ravitailleurs ! Mais l'argent faisait-il défaut pour payer les mensualités des employés de ces bureaux, mensualités coquettes, trop coquettes si l'on songe au travail et aux compétences de ceux

qui en profitent. Nous en reparlerons, chiffres en mains.

L'argent manque-t-il, désormais ? Les comptes sont-ils mal tenus ?

Constatons simplement ceci : ces jours derniers, un commerçant de notre ville a reçu du bureau permanent qui dure toujours et qui coûte cher, une facture de plusieurs et plusieurs centaines de francs.

Effaré, le commerçant examina la facture. Comme il tient, lui, ses comptes en règle, il refusa de payer. Bien lui en prit.

Le lendemain, il apportait le reçu de la somme payée.

Et cette somme avait été payée en mai 1919 ! Nous aurions mauvaise grâce de conclure !

LOUIS BONNET.

### Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7<sup>e</sup> dont les noms suivent :

Reilhac Joseph : très brave soldat. Mortellement blessé le 11 août 1915, à son poste de combat, secteur de la Harazée. Une blessure antérieure. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Reiner Pierre : très brave soldat. Mortellement blessé, le 27 avril 1917, à son poste de combat, au bois du Casque (Champagne). Deux blessures antérieures. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Rémy Lucien-Edmond-Henri : soldat courageux et dévoué. A été tué, le 12 août 1915, au cours d'un violent combat corps à corps, secteur de la Harazée. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Redondy Léonard : très bon soldat. A trouvé une mort glorieuse, le 9 mai 1915, en s'élançant à l'assaut des tranchées ennemies devant Rocincourt. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Rey Albain : très bon soldat. A trouvé une mort glorieuse, le 20 février 1915, en s'élançant à l'assaut des tranchées ennemies au nord de Perthes-les-Hurlus. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Rippe Paul : bon soldat. Tué le 26 septembre 1914, au cours d'une violente attaque contre les positions ennemies au nord de Minaucourt (Marne). Croix de guerre avec étoile d'argent.

Ratier Germain : brave soldat. A trouvé une mort glorieuse, le 25 septembre 1915, au cours d'un violent combat corps à corps à la Harazée (Marne). Croix de guerre avec étoile d'argent.

Regne Louis : soldat courageux et dévoué. A trouvé une mort glorieuse, le 9 mai 1915, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies, devant Rocincourt. Croix de guerre avec étoile d'argent.

M. Doche, capitaine de réserve, passe au 7<sup>e</sup> d'infanterie.

### Chemins de fer

L'Officiel publie le tableau relatif à la répartition des réseaux en arrondissements d'inspection, pour l'instruction des affaires locales concernant ces réseaux.

Cahors et Capdenac sont compris dans le 5<sup>e</sup> arrondissement du réseau d'Orléans.

### Service médical

Nous apprenons avec plaisir que M. le Dr Chéry, désigné par le Conseil d'administration de l'hospice de Cahors, comme médecin titulaire du nouveau service des maladies de la femme, vient d'être avisé qu'il est nommé à ce poste par le Ministre de l'Intérieur.

Le Dr Chéry est en relations directes avec l'inspecteur général des services d'hygiène de Paris.

### Emprunt de la Paix

Les créanciers du département qui désiraient affecter leur créance en souscription à l'Emprunt de la Paix sont invités à envoyer d'urgence, à la Préfecture, le décompte des sommes qui leur sont dues.

L'Administration préfectorale, pour faciliter les souscriptions au dit emprunt, s'efforcera de procéder à l'ordonnement des créances sur le département avant la clôture de l'emprunt.

### Au Bureau de Bienfaisance

N'ayant pas reçu d'instruction pour le billet de 10 fr. reçu de Génévrières, nous avons remis cette somme au Bureau de Bienfaisance de la part d'un ancien abonné du Journal du Lot.

### Coopérative militaire

Exceptionnellement, et à l'occasion de la foire, les magasins de la coopérative militaire resteront ouverts toute la journée du lundi 1<sup>er</sup> mars.



On lit dans les Débats :

Il faudrait au moins adopter une commune mesure. La plupart des villes et même des villages ont, le dimanche, une distribution postale, et, comme le temps est si précieux, on ne peut pas se permettre de consacrer à une heure déterminée, comment se fait-il que des localités importantes, industrielles, où il y a un gros intérêt à ne pas retarder des communications d'ou...

Le service des Ponts et Chaussées a déposé une plainte contre inconnu pour vol d'un étai qui se trouvait à bord du bateau P. « Impassible », toujours en rade de St-Georges.

Les bandits ont fait preuve d'une audace incroyable, n'est-ce pas ? La prison à perpétuité pour eux ou la mort, car si on n'y prend garde, nous apprendrons bientôt que le bateau, planché par planche, aura été volé.

Quelle catastrophe, alors ? L. B.

Direction des services agricoles du Lot

Dimanche 29 février à 14 heures 1/2. Le Directeur des services agricoles donnera une réunion à la salle de la mairie de Lauzès.

Tabacs

Entrepôt de Cahors

La prochaine livraison de Tabac ordinaire, cigares à 0,20 et ninas aura lieu dans l'ordre et aux dates ci-après : Communes d'Albas à Calvignac, le samedi 28 février.

Tribunal des pensions

Le tribunal des pensions a tenu sa première audience sous la présidence de M. Grimal, président du tribunal de Cahors, assisté de MM. Cuniac, juge, Lescaze, vice-président du conseil de préfecture ; le docteur Besse, médecin expert suppléant ; Gibert, employé des postes, pensionné militaire.

Cour d'assises

La session des assises du Lot s'ouvrira à Cahors le 15 mars, sous la présidence de M. Auché, conseiller à la cour d'appel d'Agen, assesseurs, MM. Grimal, président et de Cuniac, juge au siège.

Liste des Jurés

Jurés titulaires. — MM. Charles Molinié, hôtelier à Saint-Géré. — P.-B. Mostolac, propriétaire, maire à Cézac. — Jean Peyrichou, notaire à Cabrerets. — Amédée Ayroles, propriétaire à Loubrézac. — Jules Balagué, propriétaire à Gignoux.

Vol d'outils

M. Caillou, commissaire de police, a procédé jeudi matin à des perquisitions chez un ouvrier demeurant rue du Port-Bullier, contre lequel plainte a été portée pour vol d'outils agricoles commis au préjudice d'un propriétaire de notre ville.

Session des Conseils municipaux

La première session extraordinaire des Conseils municipaux du département du Lot, dite session de février, se réunira cette année du 15 au 29 février prochain. Elle sera close le dernier jour, 29 février.

Vol d'outils

M. Caillou, commissaire de police, a procédé jeudi matin à des perquisitions chez un ouvrier demeurant rue du Port-Bullier, contre lequel plainte a été portée pour vol d'outils agricoles commis au préjudice d'un propriétaire de notre ville.

Vol d'outils

M. Caillou, commissaire de police, a procédé jeudi matin à des perquisitions chez un ouvrier demeurant rue du Port-Bullier, contre lequel plainte a été portée pour vol d'outils agricoles commis au préjudice d'un propriétaire de notre ville.

à Bellfort. — Tavel, drapier à Souillac. — Jean Grille, propriétaire à Rudelle. — Baptiste Renac, propriétaire à Sénailiac. — Ernest Bernadac, rentier à Cahors. — Jurés suppléants. — MM. Jean Girma, receveur en retraite à Cahors. — Jean-Louis Four, commis d'académie à Cahors. — Alphonse Lahontea, photographe à Cahors. — Louis Paubert, pâtissier à Cahors.

Mairie de Cahors

Monsieur le Maire de la ville de Cahors prévient ses administrés qu'à partir du 1er mars, le cimetière sera ouvert au public à six heures du matin et sera fermé, jusqu'au 1er octobre 1920, à six heures du soir.

Avis aux jeunes gens

Un groupe de jeunes gens voulant organiser pour la Mi-Carême une cavalcade, prient les jeunes gens qui désirent y prendre part de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu le samedi 28 février, à 20 heures 1/2, au Café de Bordeaux, salle du 1er étage.

Déclarations tardives de récolte

Par décision en date du 18 février 1920, M. le Ministre des Finances a autorisé les propriétaires récoltants qui ont omis de faire leurs déclarations de récolte dans les délais réglementaires, à adresser, à la Préfecture une demande sur papier timbré en vue d'être admis à présenter, dans les maires, leurs déclarations tardives.

Luzech

Banquet des poilus. — Les membres de l'Union des démobilisés de la commune se réuniront dimanche dernier en un banquet fraternel. Presque tous les sociétaires avaient répondu à l'appel du bureau, donnant ainsi le meilleur exemple de solidarité et de bon vouloir.

Albas

Élections municipales. — On sait que les élections municipales de la commune d'Albas ont été annulées par le Conseil de Préfecture du Lot, sur les conclusions de M. Tassar.

Bagnac

La carte de tabac. — La carte de tabac est établie dans la commune de Bagnac depuis dimanche.

Cajaro

Bureau de bienfaisance. — M. Gabriel Gazenu, conseiller municipal, est nommé délégué administratif au bureau de bienfaisance, en remplacement de M. Granol, conseiller d'arrondissement décédé.

Puy-l'Évêque

Sauvetage. — En montant sur le bac de Pescador, une femme âgée de soixante-cinq ans est tombée à l'eau.

Gazals

Nous sommes heureux d'apprendre que MM. Verdé et Mézergues, de Montcléra, ont l'intention d'organiser un service pour le transport des voyageurs, avec le fort camion qu'ils ont acheté tout récemment.

Le transport des voyageurs, avec le fort camion qu'ils ont acheté tout récemment. Ce service fonctionnera tous les jours de foire de Catus, Prayssac, Villefranche, Gourdon et Cahors.

Mouvement aux morts de la grande guerre. — L'Union amicale des combattants du canton de Cazals et notre jeune municipalité déploient un zèle très louable en vue de l'érection d'un monument aux morts pour la patrie.

Messe de Neuvaine

Madame Veuve CAZALY et tous les autres parents prient leurs amis et connaissances de vouloir bien assister à la Messe de Neuvaine qui aura lieu le samedi matin 28 février à 8 heures, en l'Église Cathédrale, pour le repos de l'âme de

Monsieur Louis CAZALY

Officier de l'Instruction publique Professeur de Mathématiques au Lycée de Cahors

REMERCIEMENTS

Madame Veuve POUZERGUES, Monsieur et Madame Arnaud POUZERGUES et leur fils, les familles POUZERGUES, RIEU, PONS, ROMEU et tous les autres parents remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Jean-Pierre POUZERGUES

Horticulteur-Pépiniériste

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 24 février 1920.

La séance a débuté faible dans certains groupes dépendant de Londres, comme les mines d'or, pétrolières et diamantifères. Les changes se sont un peu détendus et nos rentes ont été fermes, le 3 % a progressé à 53,47, le 5 % à 87,80, le 4 % à 191,7 et le 4 1/2 % à 174,40.

La lutte en Russie

De Constantinople : Le prince Orloff qui faisait partie de l'armée Denikine a pris le pouvoir en Crimée en ralliant à lui les troupes dissidentes de cette armée.

Retour de M. Millerand

M. Millerand a quitté Londres ce matin à 11 h. Il sera à Paris à 21 h.

La grève des Cheminots

Ce matin à 9 h. une réunion a eu lieu au ministère des Travaux publics. Y assistaient : M. Steeg, ministre de l'Intérieur, Lefèvre, ministre de la Guerre, Le Trocquer, ministre des Travaux publics et Borel, sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement.

Les mesures prises

En plein accord avec le Président du Conseil qui fut constamment tenu au courant, il a été décidé : 1° Que le plan de protection des voies ferrées serait appliqué partout où les circonstances l'exigeraient.

Vente de Chevaux

M. BRU informe le public qu'il mettra en vente, le 1er Mars, jour de foire à Cahors, un lot de chevaux de 4 ans et de 5 ans.

Location de Livres

2 fr. 50 par mois. Catalogue gratuits. Mme ROUSSET, poste restante, Hyères.

DÉPÊCHES

Paris, 12 h. 18.

LA GRÈVE DES CHEMINOTS

Le mouvement n'est pas encore général.

Sur le P.-L.-M. l'arrêt est absolu.

Sur le Nord, service normal et régulier. Les trains habituels sont partis ce matin sans incident. On signale seulement des défections dans divers ateliers.

Sur l'Est, même situation. Les départs ont lieu conformément à l'horaire.

Sur l'Orléans, le service est assuré jusqu'à présent, mais on craint l'arrêt d'un moment à l'autre.

Par contre, sur l'Etat, la grève se fait fortement sentir. Un seul train est parti ce matin de la gare St-Lazare. On prévoit que le service sera très difficile au cours de la journée.

Les grèves belges

De Bruxelles : La grève générale des mineurs et des métallurgistes est possible. L'agitation est causée par la cherté de la vie et principalement par la hausse du prix du pain. Des manifestations ont eu lieu dans le Borinage. La police a dû intervenir.

L'extradition du Kaiser

De Londres : D'après le Daily Express, les négociations entre les Alliés et la Hollande au sujet de l'extradition du Kaiser suivent un cours favorable. La Hollande a offert de soumettre l'empereur à une surveillance stricte, mais les Alliés considèrent que sa présence à proximité de l'Allemagne est inacceptable. On espère qu'un arrangement satisfaisant interviendra sous peu.

2e Edition

Paris, 14 h.

Retour de M. Millerand

M. Millerand a quitté Londres ce matin à 11 h. Il sera à Paris à 21 h.

La grève des Cheminots

Ce matin à 9 h. une réunion a eu lieu au ministère des Travaux publics. Y assistaient : M. Steeg, ministre de l'Intérieur, Lefèvre, ministre de la Guerre, Le Trocquer, ministre des Travaux publics et Borel, sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement.

Les mesures prises

En plein accord avec le Président du Conseil qui fut constamment tenu au courant, il a été décidé : 1° Que le plan de protection des voies ferrées serait appliqué partout où les circonstances l'exigeraient.

Vente de Chevaux

M. BRU informe le public qu'il mettra en vente, le 1er Mars, jour de foire à Cahors, un lot de chevaux de 4 ans et de 5 ans.

Location de Livres

2 fr. 50 par mois. Catalogue gratuits. Mme ROUSSET, poste restante, Hyères.

LES BATAILLES DE LA VIE

Le Droit de l'Enfant

PAR

Georges OHNET

III

Ce dont il souffrait le plus, c'était de ne pas comprendre. Il ne pouvait arriver à ce raisonnement que la femme trompe sans motif, par entraînement des sens, par désœuvrement, par vanité, par sottise, pour donner du plaisir ou pour faire de la peine.

L'acte d'une femme, qui a un bon mari, une fille charmante, tout le luxe qu'elle peut souhaiter, et qui trompe, lui paraissait inexplicable.

Il revenait toujours à la recherche de ce mystère, et affolé, la fièvre dans le sang, les tempes bourdonnantes dans sa douloureuse agonie, il continuait à grincer des dents, à crier et à pleurer.

Jamais torture ne fut plus complète, et jamais elle ne fut endurée avec moins de résignation. Pendant les deux heures du trajet, David roula dans sa pensée les projets les plus contradictoires, mais aucun ne fut modéré. Il n'hésitait que dans le choix du châtiement à infliger à la coupable, mais pas un seul instant il n'hésita à punir. Il voulait frapper,

rendre le mal pour le mal. Il se demandait seulement ce qui serait le plus cruel, ou de jeter Louise à la rue, comme une voleuse, et de la laisser se débattre dans la honte et l'affreusement de sa faute révélée à tous, ou bien de casser d'un coup de revolver cette jolie tête mentue, de fermer à jamais ces yeux qui avaient reflété amoureuxment un autre visage, de clore, livides et froides, ces lèvres qui avaient donné d'infinis baisers.

Oh ! La saisir, lui cracher son crime à la face, la voir blémir d'épouvante et répandre son sang, le faire couler à flots, ce sang damné qui l'avait entraînée au crime ! Et puis ce serait fini, on la descendrait dans la terre, elle ne souffrirait plus, elle pourrait dormir et rêver à son amour ! Non ! C'était trop doux, c'était trop prompt, et il fallait un plus long supplice ! L'atteindre dans son orgueil, la livrer en pâture aux férociétés du monde, aux difficultés d'une vie gênée, et savoir qu'elle souffrait. Mais souffrirait-elle ? L'amour ne viendrait-il pas tout compenser ? Et paurre avec celui qu'elle aimait, ne serait-elle pas encore heureuse ? D'ailleurs, peut-être était-il riche, cet homme ? Il ne savait rien de lui, pas même son prénom, ni le ne connaissait pas !

Ce complice de Louise, intervenant dans le débat effroyable que David soutenait avec lui-même, causa une diversion. Toutes les facultés raisonnantes du mari se concentrèrent dans un effort pour deviner qui était l'amant. Il scruta ses souvenirs, pas-

sa en revue son entourage, et personnel ne lui parut susceptible de jouer ce rôle. Nulle preuve, nul soupçon, aucun indice. Le confiant et honnête Herbelin jugeait tous les hommes dignes de confiance et capables d'honnêteté. Un étranger, sans doute, rencontré dans le monde, et sur lequel il n'avait peut-être jamais égaré ses yeux. Quelle misère ! Et par l'audace de cet inconnu, de ce passant, tout le bonheur, tout l'honneur, toute la sécurité de son existence, tout son avenir s'effondra.

Il s'étonna de se trouver presque sans colère contre celui qui avait contribué à lui faire tant de mal. Était-ce parce qu'il ne pouvait se le représenter sous une forme tangible ? Était-ce son impersonnalité qui lui donnait une sorte d'irresponsabilité ? Mais David ne formait de projets de vengeance que contre la femme et ne s'occupait point de l'homme. Il s'emportait en amères railleries sur la crédulité qu'il avait montrée. Ah ! Quelle avait eu de facilités, cette misérable, pour le tromper ! Il était si loin de la suspecter. Et sans son étourderie, sans son imprudence, il continuerait à la rêver comme une épouse parfaite et une mère modèle ! Une mère !

A cette pensée, pour la première fois, l'image de Cécile s'offrit à son esprit et une douleur plus cuisante lui emplît le cœur. Quoi ! Cette atroce créature n'avait même pas été retenue par l'amour de sa fille ! Qu'elle ne l'aimât pas lui, c'était explicable. Mais Cécile, si douce, si tendre ! N'était-ce pas, pour une femme,

assez de joie dans la vie que de posséder une enfant pareille ? D'avance n'était-elle pas payée de tous les efforts qu'elle pourrait avoir à faire pour rester honnête ? Et quel désordre moral cette malheureuse avait déjà causé ! Il comprenait maintenant les inquiétudes et la tristesse de sa fille. Ses larmes s'expliquaient et ses yeux désolés : Maman ne m'aime plus comme avant !

Avant quoi ? Elle ne le savait pas. Mais l'instinct de son affection lui faisait sentir que sa mère s'était détournée d'elle, et qu'une modification grave se produisait dans sa vie. Oh ! Comme il la maudissait cette mère indigne, plus peut-être encore pour l'abandon de son enfant que pour sa trahison envers lui-même. Quoi ! Une telle absence de pudeur qu'elle revenait de chez son amant, rapportant, dans l'atmosphère chaste où vivait sa Cécile, les impuretés de l'adultère. Et pas un remords, pas un retour en arrière, la continuation tranquille et calculée de la débauche sous les yeux de son mari et de sa fille.

La nuit descendait, et dans cette obscurité, les idées de David, prenant un relief plus puissant, se matérialisaient en des tableaux affreux qui le touraient cruellement. Et toujours, dominante, cette question à laquelle il ne pouvait répondre : Pourquoi cette malheureuse nous a-t-elle fait tant de mal à son enfant et à moi ? Pour cet homme si fortement équilibré, cette chute demeurait non seulement sans excuse, mais encore sans explication. Tombé de la plus complète confiance

dans des abîmes de doute, il demeurait tout étonné, presque hébété.

Le ralentissement de la marche du train l'arracha à sa douloureuse méditation. Il vit les lumières de la gare passer rapides devant les fenêtres du compartiment, il comprit qu'il arrivait à Paris, il pensa qu'il était urgent de prendre une résolution, et son cœur sauta d'angoisse dans sa poitrine. En même temps une singulière fermeté remplaça son hésitation. Il descendit du wagon, suivit machinalement les voyageurs vers la sortie et, montant dans une voiture, il ordonna au cocher de le conduire non pas chez lui, mais au coin de la rue de Lisbonne et du boulevard Haussmann.

Il commençait à combiner et à prévoir. Il ne voulait pas donner l'éveil à sa femme, en débarquant bruyamment devant la maison. Il comptait entrer en silence et profiter de la première surprise pour obtenir des aveux décisifs. Il était dix heures passées lorsqu'il arriva à sa porte ; il sonna, et comme le concierge en le voyant faisait mine de toucher un bouton électrique pour prévenir à l'antichambre, il lui arrêta le bras :

— C'est inutile. Ne dérangez personne. Tout le monde va bien, n'est-ce pas ?

— Oui, Monsieur.

— Madame est à la maison ?

— Oui, Monsieur ; Madame a dîné avec Mlle Cécile.

Herbelin, d'un signe de tête, remercia le serviteur et, traversant la cour, il gagna le perron et entra dans le vestibule. Il était désert. Les domes-

tiques, n'attendant pas le maître, devaient être réunis dans le sous-sol, auprès de la cuisine, occupés à jouer pour passer la soirée. David monta un petit escalier qui conduisait à son cabinet, et, arrivé au palier du premier étage, s'arrêta un instant, étouffé par l'émotion. A deux pas de lui, derrière une porte, se trouvait la femme vers laquelle il revenait avec des projets de vengeance. Elle était là, dans une trompeuse sécurité, et en le voyant, imposant à son visage un sourire menteur, elle allait l'accueillir comme si elle se réjouissait de son retour.

Il s'approcha pour écouter s'il ne percevait aucun bruit. Il se précécipit de savoir si Cécile était avec sa mère. Il voulait se trouver en présence de Louise seule. Il sentait qu'il serait incapable de dissimuler assez pour que le terrible conflit, qui s'élevait entre sa femme et lui, ne fût pas deviné par Cécile, et il était décidé à prendre toutes les précautions afin d'empêcher cela. Il entendit sonner dix heures et demie à la pendule du petit salon, et, au même moment, la voix de Mme Herbelin s'éleva dans le silence, disant :

— Allons, mon enfant, il est temps d'aller te coucher... Je vais sonner pour Mlle Pellegri...

— Oh ! C'est inutile de la déranger, maman. Je vais passer par le cabinet de papa...

— Pourquoi passer par le cabinet de ton père ? demanda Louise avec un accent de sourde hostilité qui frappa David au cœur.

(A suivre).